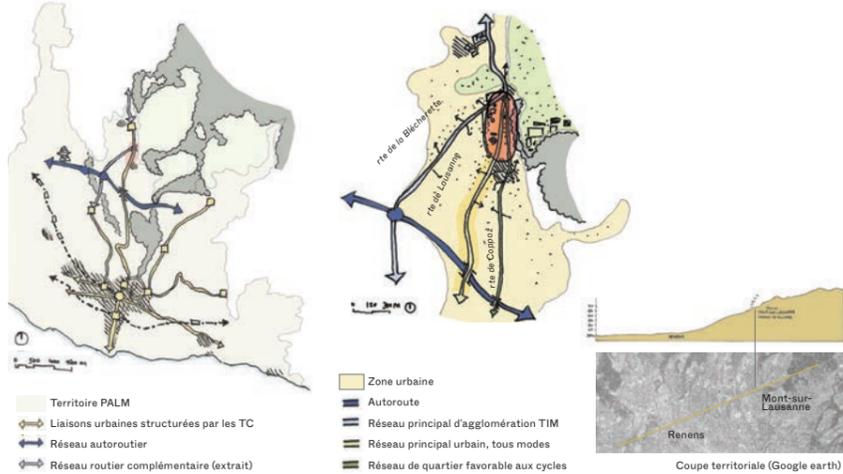


Analyse et approches de projet

Analyse du contexte



- Centre de la commune en lisière d'agglomération aux portes de la campagne
- Site situé à l'extrémité d'un axe urbain structurant de l'agglomération

- Faisceau de routes parallèles à la route de Lausanne au centre de la commune, avec fonctions différenciées
- Route de la Blécherette/route de Lausanne nord comme réseau principal d'agglomération et contournement du centre de la commune
- Route de Lausanne en traversée de localité comme axe urbain fort pour tous les modes de transports
- Route de Coppoz comme axe structurant d'agglomération pour la mobilité douce

- La paroi de molasse comme repère géographique à l'échelle de la région

Carte analytique des enjeux, 1:2'000



Urbanisme

Centre de la commune: transformation en un ensemble fédérateur et cohérent

Analyse

- Organisation polycentrique de la commune, caractéristiques historiques
- Fonction de centralité, mais peu reconnaissable
- Zone hétérogène (architecture, aménagement des espaces, affectations) peu structurée, orientation peu aisée
- Chaque complexe est pensé pour lui-même et souvent introverti
- Synergies, cohérence et lisibilité du centre sont peu présentes

Approche

- (Re)définir l'identité du centre de la commune
- Transformer le centre de la commune en un élément cohérent et fédérateur (orientation aisée, séquences d'espaces organisées, etc.)



Route de Lausanne: transformation en une colonne vertébrale

Analyse

- Dominance des fonctions de mobilité (transit) de la route de Lausanne
- Les parcours MD le long de la route sont discontinus/inexistants car développés sans vision d'ensemble (juxtaposition de mesures)
- Rez actifs le long de la route (arrêt de bus Petit-Mont, bâtiment de la Poste, intersection avec route de Coppoz) mais souvent donnant sur des places de stationnement, protégés par des filtres, avec peu de plus-value pour l'espace-route

Approche

- Transformer la route en une rue avec qualité de séjour, plus seulement lieu de passage
- Renforcer la fonction de centre: concentrer les usages publics aux abords de la route et améliorer l'interaction entre usages et flux



Inclusion et mise en valeur du patrimoine

Analyse

- Noyau du Petit-Mont mentionné comme «tissu bâti historique villageois» dans le PALM: importance à l'échelle de l'aggl.
- Présence de «monuments d'intérêt régional» (paroisse, villa campagnarde), d'«objets d'intérêt local», d'«objets bien intégrés», d'une allée d'arbres historiques, de parois de molasse
- Relations historiques perdues (p.ex. paroisse - cimetière)

Approche

- Mettre en valeur/en scène les axes visuels sur le paysage et les références historiques porteuses d'identité
- Traiter la substance bâtie porteuse d'identité (Complexe de la paroisse, centre du Petit-Mont) comme éléments de référence pour le développement urbain



Mobilité

Un aménagement incitatif de la route de Lausanne

Analyse

- Dominance des TIM dans l'aménagement de la route
- L'aménagement permet des vitesses élevées
- Parcours vélo sur la route inexistant/peu sécurisés, en particulier à la montée
- Continuités piétonnes parfois peu attractives et trottoirs par endroits étroits

Approche

- Rééquilibrer les différents modes de transports au profit des modes doux (piétons, vélos) et TC, en accord avec le rôle d'axe structurant de la route de Lausanne
- Aménager la rue de manière à favoriser la coexistence des modes et à inciter plus de «respect» (réduction de la vitesse, etc.)



Amélioration des traversées et perméabilités est-ouest

Analyse

- Faisceau de routes parallèle nord-sud, mal connectées entre elles (dir. est-ouest)
- Topographie marquée du site, rend les perméabilités est-ouest peu aisées et difficilement lisibles
- Articulation du quartier de villa et de la zone sportive importante pour la qualité de vie des Montains

Approche

- Amélioration de la continuité des cheminements est-ouest pour la mobilité douce, afin d'améliorer la lisibilité du site et établir de solides liaisons avec les quartiers adjacents
- Traiter la route de Lausanne comme un élément connecteur au lieu d'une barrière (traversée plus aisée, réduction largeur et vitesse)



Réorganisation du stationnement

Analyse

- Les espaces ouverts sont souvent encombrés de places de stationnement pour voitures
- Les zones de parking recoupent souvent les itinéraires de mobilité douce, insécurité pour les piétons
- Peu de parking pour les deux-roues et vélos, offre publique en réflexion

Approche

- Regrouper les parkings, intégrer de l'offre publique pour le centre dans les parkings sous-terrains des nouvelles constructions
- Favoriser la mutualisation des places de stationnement
- Sécuriser les parcours piétons importants dans les zones de parking
- Améliorer l'aménagement (végétation, matériaux) et l'intégration des parkings dans leur environnement



Paysage

Espaces ouverts: exploitation de leurs potentiels

Analyse

- Qualités des zones adjacentes au centre de la commune (quartiers verts de villas, forêt et paroi de molasse, centre du Petit-Mont, centre sportif et campagne)
- Connexions MD avec zones adjacentes existantes mais peu lisibles
- Qualités existantes de certains espaces ouverts du centre de la commune («parc arrière», place de jeux, allée d'arbres historique)

Approche

- Renforcer l'intégration du centre de la commune à son environnement pour établir un dialogue fort
- Renforcer la cohérence d'ensemble (usages, relation au bâti et aux autres espaces ouverts)
- Exploiter le potentiel existant des espaces ouverts



Entités végétales: exploitation de leurs potentiels

Analyse

- Deux grandes entités à haute valeur imaginaire, paysagère et patrimoniale: allée de marronniers et forêt de la paroi de molasse
- Mais aussi un déficit de l'image végétale (qualités variables de l'arborisation, hétérogénéité)
- Très peu d'ombre, phénomène de surchauffe due à l'ensoleillement
- Un très grand potentiel de développement d'un projet végétal du fait de la générosité de l'espace ouvert disponible

Approche

- Mettre en valeur le patrimoine végétal existant
- Le compléter en développant un projet d'arborisation portant une identité végétale cohérente, spécifique au Mont



Traitement des contrastes entre ville et campagne

Analyse

- Un pôle d'institutions publiques et des quartiers résidentiels en balcon sur le Léman, un centre sportif sur un plateau topographique aux portes de la campagne
- Proximité de la nature/campagne comme élément identitaire ainsi que comme plus-value pour la qualité de vie au Mont et pour le développement durable du lieu

Approche

- Exploiter le potentiel des complémentarités entre ville et campagne comme élément identitaire riche
- Traiter l'articulation entre ces deux contextes territoriaux (quinconce des Châtagniers, bande de forêt et paroi de molasse)



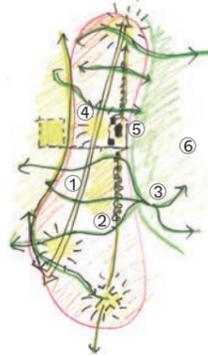
Coupe de l'existant à la hauteur de l'administration communale

Vision, lignes directrices et intégration paysagère et architecturale

Vision



Lignes directrices pour le centre de la commune



LD1. L'avenue de Lausanne comme colonne vertébrale du centre de la commune, adaptée au contexte avec un aménagement favorisant la coexistence et les mobilités douces

LD2. Un centre communal fédérateur et cohérent (orientation aisée, aménagement vert, séquences d'espaces organisées, etc.)

LD3. Des espaces ouverts mis en réseaux et une perméabilité des cheminements piétons, en particulier est-ouest

LD4. Des lieux de vie pour les habitants au lieu de places de stationnement (c'est-à-dire opérer un retour vers une ville faite pour l'homme)

LD5. Des patrimoines bâti et paysager mis en valeur et faisant partie intégrante du développement

LD6. Une interaction entre ville et campagne

Processus

A l'occasion du premier degré de l'étude-test, 3 scénarios d'aménagement ont été présentés. Le Collège d'experts ainsi que les participants de l'atelier participatif ont recommandé le scénario «parc de ville» pour le second degré.

Avenue urbaine

- Une forte intensité urbaine concentrée le long de la route de Lausanne, des zones adjacentes et cœurs d'îlots plus calmes
- Des séquences de places et de jardins
- La coexistence des modes de transports sur la chaussée

Parc de ville

- Un parc fédérateur et identitaire
- Des usages publics placés dans le parc aux endroits stratégiques
- Une chaussée minimale avec mobilités douces en site propre dans le parc

Séquences

- Une organisation polycentrique du centre de la commune
- Un aménagement paysager «tout en long»
- Une modulation des mobilités contextuelle et contrastée, par séquences, créant un environnement varié incitant les automobilistes à adapter leur comportement



Approfondissement pour le deuxième degré:
Le centre de la commune comme grand parc fédérateur

L'idée forte du projet est constituée d'un grand parc fédérateur comprenant les équipements publics du centre de la commune (piscine et école du Mottier, hôtel-de-ville, école enfantine, église), fortement ancré dans son contexte local et global (2 noyaux urbains, au sud et au nord, et une véritable «couture» au milieu du parc à la hauteur de l'école, ce que le parkway imaginé dans le scénario «parc de ville» ne permettait pas). Afin d'intégrer la route de Lausanne à son contexte historique, urbanistique et paysager, un traitement en séquences de la route - devenue avenue - est imaginé. Ce traitement est intimement lié aux trois centralités situées dans le parc et renforce l'interaction entre flux et programme.

Concept

Le centre de la commune du Mont-sur-Lausanne devient un parc fédérateur qui regroupe les principaux espaces publics et équipements communaux. Les qualités paysagères existantes sont mise en avant pour un développement spécifique au lieu. Un étang est aménagé dans le parc, qui servira au délassement des habitants, de bassin de rétention en cas de fortes pluies et de catalyseur pour la biodiversité. Non loin de la placette villageoise, des plantages et jardins donneront l'occasion aux élèves et autres habitants de cultiver leurs propres légumes, tout en renforçant l'offre sociale de la commune. La place du marché aménagée au pied de l'église à proximité de l'arrêt de bus permet aux habitants de s'approvisionner chez les paysans de la région. Ainsi, la commune maintient et cultive son identité villageoise et sa proximité avec la campagne comme caractéristiques propres, générant une qualité de vie optimale et respectueuse de l'environnement.

Le «parc de ville» (centre communal) est relié au «parc des champs» (campagne et centre sportif) par différents parcours mis en valeur. Les parcours nord-sud et est-ouest sont améliorés. Le lien historique entretenu par l'église et le cimetière est rétabli et mis en valeur par un aménagement de l'espace-rue plaçant la mobilité douce au premier plan (zone de rencontre).

L'existant étant à la base du projet, une réalisation flexible et progressive de la vision est possible. Le parc du Mont et l'avenue de Lausanne peuvent être réalisés à court terme et servent d'impulsion pour un développement qualitatif du centre de la commune.

Le parc du Mont

A travers son parc, Le Mont revendique son histoire agricole, renoue avec son identité rurale, invite les anciens Montains à rester, les nouveaux Montains à s'ancrer.

Le parc du Mont rassemble tout le cœur du village, du nord au sud, de la proue à l'église, et des écoles au plateau sportif (vert foncé sur plan ci-contre). Les modèles de topographie sont doux, à l'image des paysages de colline du Jorat. Il tisse, relie et met en valeur les éléments du patrimoine paysager existant, plateau agricole sportif, paroi de molasse et forêt, près arborés au pied de la forêt, allée arborée de l'église, arborisation de parc des bâtiments publics à l'ouest de l'avenue de Lausanne, cimetière. Il offre un paysage quotidien charmant et fortement identitaire aux écoliers et collégiens, aux passants, aux usagers de l'administration et des commerces. Il réinstalle l'église et son allée dans leur paysage natif. Il peut pour l'essentiel être créé rapidement avant les modifications du bâti, l'arborisation permet de créer des îlots de fraîcheur.

Urbanisation et orientation

Le bâti réagit d'une part à l'idée d'un parc généreux et continu, d'autre part à la structure existante polycentrique du centre, constitué de différentes intensités. Les bâtiments publics et d'habitation sont posés dans le parc, avec lequel ils dialoguent directement grâce aux affectations prévues dans les rez-de-chaussée et les espaces appropriables devant les bâtiments. Leurs gabarits (hauteurs modérées, de 2 à 3 étages) ainsi que leurs toitures en pente s'inspirent des bâtiments existants et renforcent l'identité villageoise du centre de la commune.

En lien avec les centres et ensembles historiques (En Coppoz, église, Petit-Mont), trois lieux sont distingués le long de l'avenue de Lausanne. Ces centralités se composent d'espaces publics majeurs et de bâtiments avec rez-de-chaussée actifs (architecture particulière, 4 à 5 étages). Au sud (agrandissement du noyau villageois du Petit-Mont) comme au nord (En Coppoz), les fronts bâtis sont adressés sur la rue, qu'ils viennent définir. Ces trois lieux dans le parc possèdent également une importance particulière en terme de mobilité. C'est en effet là que se situent les arrêts de transports publics et que les liaisons transversales se regroupent. Les interactions entre les affectations et les flux de mobilité sont renforcées, l'orientation dans tout le centre est améliorée.

L'avenue de Lausanne

Autrefois route, la rue de Lausanne devient avenue dans un contexte de traversée de localité. Elle est apaisée par son gabarit réduit et son aménagement par séquences (avec bande médiane dans les traversées de centralités) réagit au contexte immédiat et global pour former, avec l'urbanisme et le paysage, un concept intégral. La continuité longitudinale (nord-sud) est assurée par des trottoirs ainsi que des chemins dans le parc et des traversées piétonnes sont aménagées aux endroits stratégiques. Au nord à la jonction avec la route de la Blécherette, l'aménagement de l'avenue de Lausanne est modifié (carrefour en T au lieu du giratoire) afin de marquer la hiérarchie entre la route de transit et la traversée de localité.

Plan d'ensemble, 1:1'000





Les lieux du parc

- la rue de Lausanne qui devient l'avenue de Lausanne**
fonction
_ c'est un des parcours du parc : les passants motorisés ou non parcourent le Parc du Mont par la rue de Lausanne
_ l'avenue de parc / avenue promenade permet aux passants de s'imprégner de la qualité de vie au Mont et les invite à s'arrêter
forme
_ le paysage du parc absorbe l'avenue
_ plus de « trottoir » mais des cheminements piétons de part et d'autre qui offrent un parcours paysager
_ liens est / ouest facilités, continuité du parc de part et d'autre de l'avenue, système d'échos : placette à placette / cimetière à église...
- le parc ouest**
fonction
_ inscrire les bâtiments publics dans le parc du Mont
_ élément de jardin au long de l'avenue de Lausanne
_ gestion des différence de niveau entre avenue de Lausanne et bâtiments
_ intégration de l'espace entre bâtiments et zone villa à l'ouest dans le parc
_ préau intime et grimpée à l'administration
forme
_ des pentes douce entre l'avenue de Lausanne et les bâtiments (suppression des systèmes de murs et des remblais entre cours et avenue)
_ valorisation de l'arborisation existante, plantations complémentaires d'arbres à libre développement
_ cheminements existants reliés et complétés
- la tête sud**
fonction
_ le signal d'entrée dans le parc
forme
_ affirmation de l'identité rurale : des arbres majestueux, de croissance lente, de silhouette irrégulière : 3 grand chênes sur prairie
- l'allée**
fonction
_ le défilé, la promenade de prestige
forme
_ intouchée sur la forme
_ mais grand changement induit par les transformations :
_ l'allée devient une allée au cœur du parc rural nouvellement aménagé
- l'étang et la noue**
fonction
_ élément de charme du parc
_ la noue accompagne la promenade le long de l'avenue
_ collecte et rétention des eaux de pluie
_ écologique / biotope (refuge faune)
forme
_ informel, « naturel »
_ comporte une île inaccessible : faune et imaginaire
- l'allée des jeux**
fonction
_ jouer au fil de la balade, au cœur du parc
forme
_ des terrasses entre plantages et étang
- les plantages**
fonction
_ ils sont destinés aux élèves des écoles et aux habitants du voisinage (accès en 5 minutes)
forme
_ terrasses dessinées par des talus enherbés
_ enherbées ou semées d'engrais verts quand elles ne sont pas utilisées
- le verger**
fonction
_ conservatoire
_ image rurale
_ didactique
forme
_ des fruitiers variés, d'essences anciennes et locales
_ des arbres de plein vent ou en cépée
- la place du marché**
fonction
_ mise en valeur de l'église, au pied d'une pente douce
_ accueil quotidien des collégiens et des usagers des transports en commun
_ accueil du marché et des fêtes communales
forme
_ libre, résultant de la topographie
_ reliée au parc

Les arbres

- fonction
_ appelés à devenir des monuments, des éléments marquants du parc
_ signal des lieux particuliers, choix des essences appropriés à ces lieux
_ ombrage
_ lutte contre les îlots de chaleur
_ valeur écologique
forme
_ à l'exception des arbres de l'allée dont la forme taillée est une image historique, les arbres sont laissés à leur libre développement
_ la plantation est espacée pour permettre aux arbres de se déployer sans tailles ni contraintes
_ les essences sont pour l'essentiel indigènes sauf quelques essences existantes ou d'articulation avec les jardins voisins
_ les essences sont variées pour éviter la propagation des maladies, leur adaptation au changement climatique devra faire l'objet d'un suivi

Les surfaces minérales

- des matériaux simples et peu coûteux avec une mise en œuvre soignée
_ bitume
_ stabilisé (matière de la Sarraz) pour les chemins du parc et au pied des fosses de plantation des arbres dans les surfaces minérales
_ pavé pour la place du marché et la placette villageoise
_ gravier rond pour les terrasses de jeux, épaisseur selon hauteur de chute

Atmosphères

Matérialités



En gris sur plan ci-contre. Le bitume dans le parc peu obtenir un traitement plus soigné comme ci-dessus.

Pour les chemins du parc (en beige sur plan ci-contre).

Pour la place du marché et la placette villageoise.

Éléments du parc



Architecture

Le rapport entre le bâti et l'espace ouvert



Les séparations entre espaces publics et privés sont peu élevées et perméables au regard, favorisant ainsi les échanges.



La cour d'habitation possède des rez-de-chaussée de plein pied et des espaces ouverts facilement appropriables.

Les bâtiments sont posés dans le parc. Les rez-de-chaussée dialoguent avec ce dernier et sont activés aux endroits stratégiques du parc.

Expression architecturale, gabarits et typologies bâties



Des bâtiments à l'architecture singulière et un peu plus haut soulignent les lieux particuliers (volumétrie simple, toitures en pente dialoguant avec le contexte villageois, rapport au sol affirmé).

Le typologie de la cour d'habitation avec des rez-de-chaussée actifs et habitation de plein pied favorise les échanges.

Espaces publics

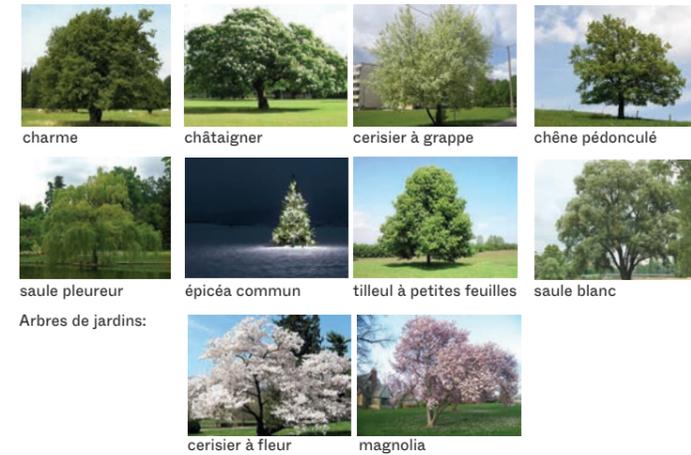


Place du marché

Placette villageoise

Arbres majeurs

Arbres d'essence locale:



Verger conservatoire, liste indicative



principe : verger conservatoire de variétés anciennes et locales

- Pommes**
- Boverde, Romanel-sur-Lausanne, octobre,
- Reinette de Ferlens, Lavaux
- Vaudoise, Aubonne
- Pomme cuisinière, Echallens, octobre
- Poires**
- La Fribourgeoise, Lavaux, pas d'infos
- Gris Cholle, Aubonne, à cuire
- d'Orient ou bouteille, mi-octobre, Cossonay
- Fondante des bois, Yverdon, mi-octobre
- Cuisse-Dame, Moudon, octobre
- Bergamotte de Ballaigues, mi-octobre

- Cerises**
- Noire de Chavannes, Echallens, mi-juillet
- Noire à la grappe, MSL-Moudon, fin juin - début juillet
- Griotte de la Toussaint, Morges, août à fin octobre
- Rouge de Gollion, Cossonay, début juillet
- Prunes**
- Prunes de la Vallée de Joux, la Vallée, septembre
- Cognassier**
- Coing-poire
- Plaqueminier (kaki)**
- Plaqueminier

Espaces-rue

Avenue de Lausanne (séquences avec bande centrale polyvalente)



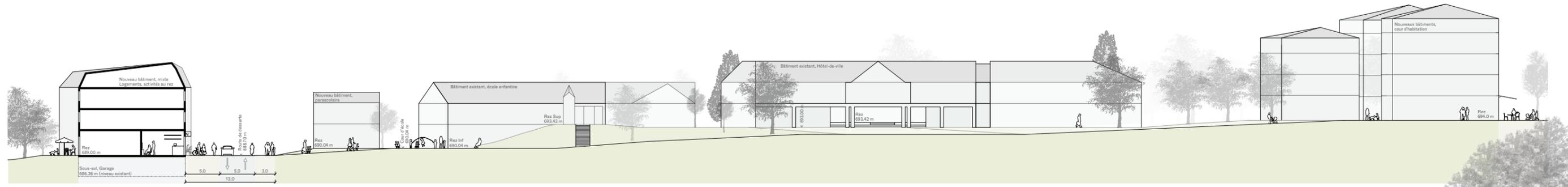
Route cantonale avec bande centrale polyvalente (Köniz)

Zone de rencontre (chemin du collège)

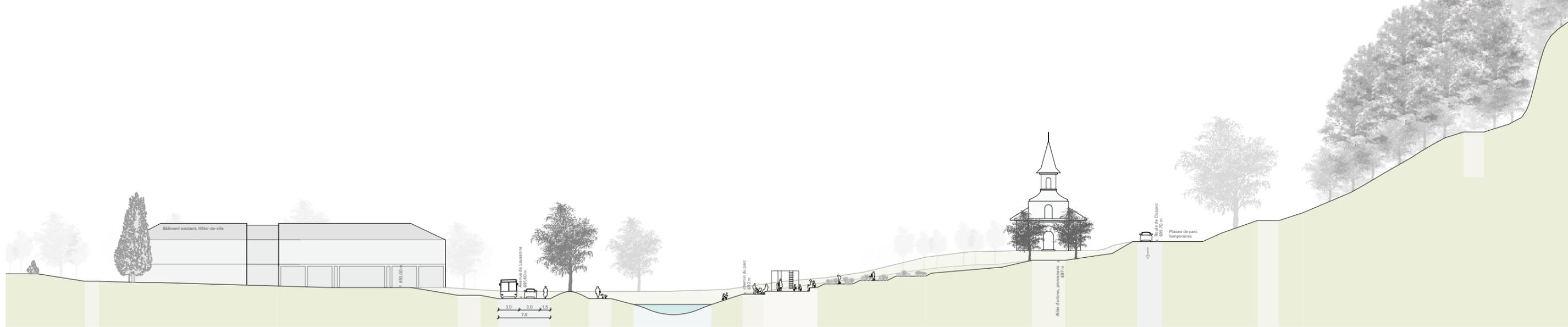


Zone de rencontre avec grande qualité de vie (Schlieren)

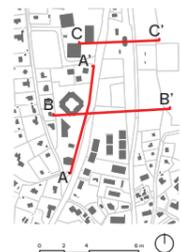
Coupes - élévations, 1:200



Coupe longitudinale entre la tête du parc et la cour d'habitation (AA')



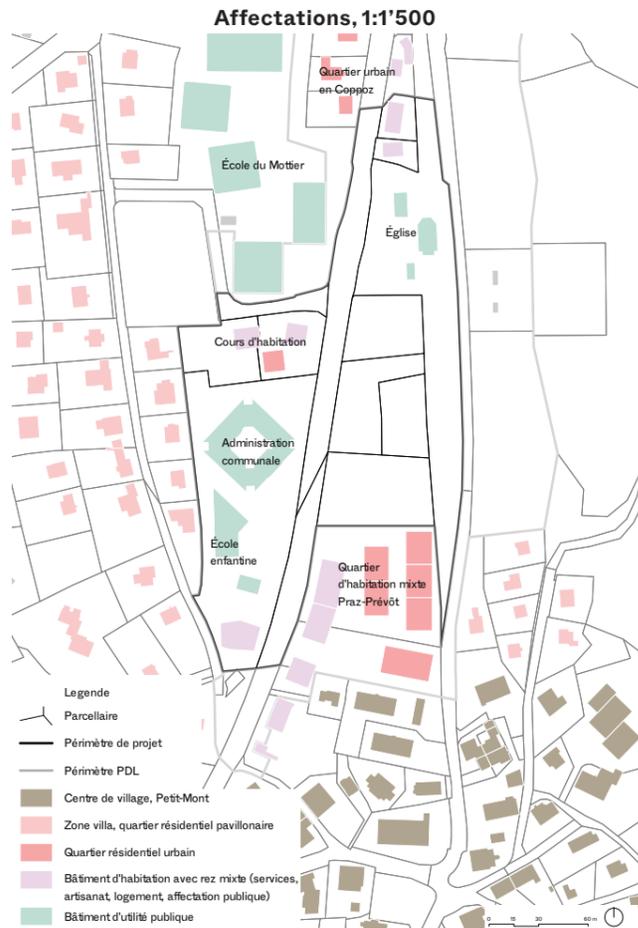
Coupe transversale sur le cœur du parc (BB')



Coupe transversale à la hauteur de la place du marché (CC')



Plans thématiques



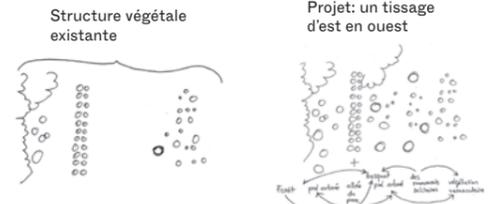
Liste indicative des arbres avec dimensions à 15 et 25 ans

La liste devra être développée en tenant compte des contraintes liées au changement climatique.

nom français	nom latin	h 15 ans	diam. 15 ans	h 25 ans	diam 25 ans
chêne pédonculé	Quercus Robur	7	4	9	6
tilleul à petites feuilles	Tilia cordata	7,5	6	12,5	10
charme	Carpinus betulus	3	7,5	10	10
magnolia	Magnolia x soulangiana	3	3,5	6	6
cerisier à fleur	Prunus x yedoensis	8	9	8	12
érable plane	Acer platanoides	10	7,5	12,5	10
épicéa commun	Picea abies	9	6	15	9
saule blanc	Salix alba	18	8	21	12
cerisier à grappe	Prunus padus	6	4	9	6
saule pleureur	Salix babylonica	6	7	8	9
châtaigner	Castanea sativa	6	4	9	8
noyer	Juglans regia	8	7,5	10	9,5
séquoia	Sequoia sempervirens	12,5	5	7,5	7,5

Principes paysagers

Le principe du tissage



L'église dans le paysage

_ nous souhaitons venir à un état «l'église dans le paysage»

1933
_ avant la cure
_ l'église est «dans le paysage»
_ alignement d'arbres conduisant au cimetière

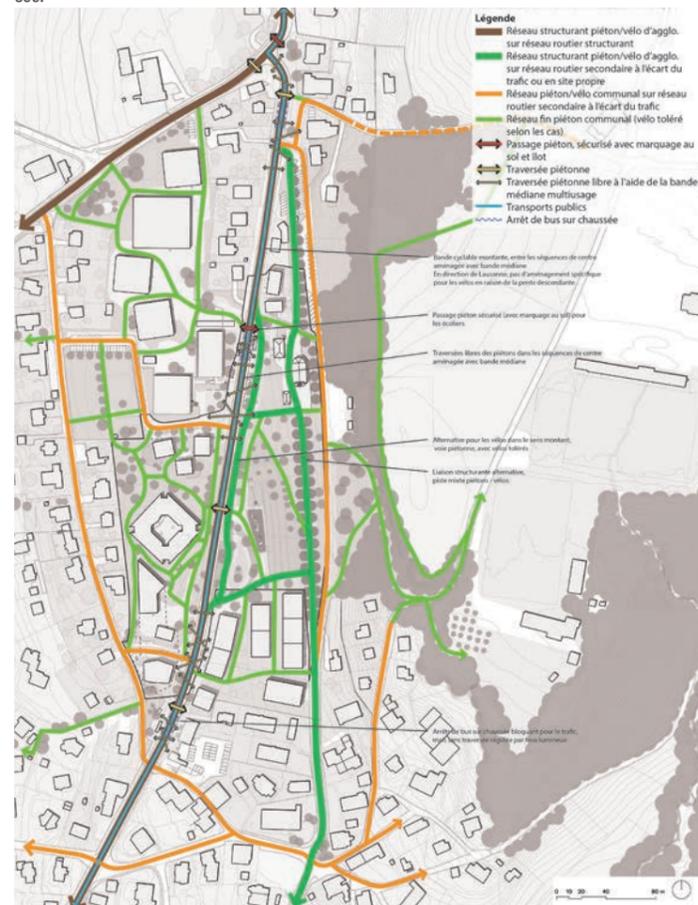
1952
_ cure construite
_ jardin entre cure et RC
_ l'alignement perdue



Cartes de 1933 et 1952 (source: Confédération)

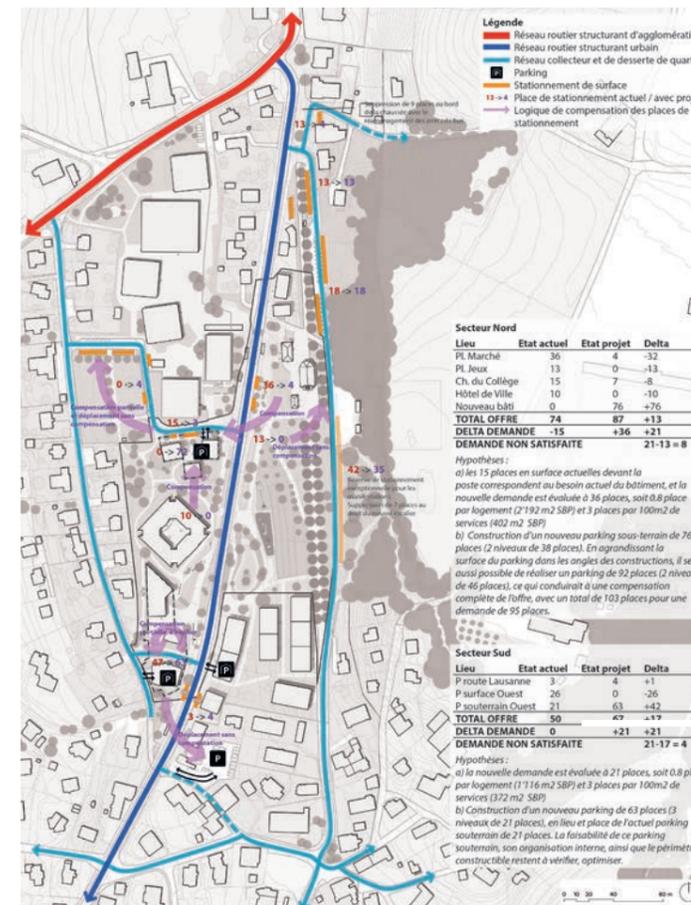
Stratégie TP et mobilité douce (1:2'000)

Les arrêts de bus sont (re)localisés sur les places pour affirmer les centralités et ils sont aménagés sur chaussée et bloquants pour le TIM. La circulation des vélos s'effectue sur chaussée mixte au niveau des places, alors qu'une bande cyclable (1.5m) est privilégiée dans le sens montant sur les séquences de rues (une variante avec une chaussée à voie centrale banalisée serait aussi envisageable dans le même gabarit : 2x1.5 + 4.5 = 7.5m). Des alternatives pour les vélos sont proposées par l'allée de la route de Coppoz, mais aussi dans le sens montant par un itinéraire «toléré» pour les cycles dans le parc. Les traversées piétonnes sont libres en tout point au niveau des places, avec pour des raisons de sécurité un passage piéton avec îlot et marquage à la hauteur de l'école. Les feux lumineux, superflus, sont supprimés sur l'ensemble de la traversée.



Stratégie TIM et stationnement (1:2'000)

Les espaces extérieurs le long de la route de Lausanne sont libérés de la quasi-totalité des places de stationnement, qui sont intégrées dans les parkings des nouvelles constructions. Les parkings centralisés sont concentrés autour des centralités. Le long de la route de Coppoz, les places de stationnement sont réaménagées afin de faire partie intégrante du parc. Le grand parking en surface de la lisière au sud de l'église est utilisé exclusivement de manière exceptionnelle lors de manifestations.



Phasage, 1:1'500

Le projet se compose de pièces s'assemblant à l'image d'un puzzle pour former le parc du Mont. De par leur signification au sein de la commune du Mont-sur-Lausanne, le réaménagement de la route de Lausanne en avenue ainsi que la réalisation du parc urbain sont des projets-clés initiant le développement pouvant être mis en place rapidement. Les places de parc en-dessous de la place de jeux sont pour cela supprimées et déplacées sans compensation le long de la route de Coppoz. Étant topographiquement fortement lié à l'aménagement de la rue, l'espace devant l'hôtel-de-ville est réaménagé en même temps. A plus long terme, les parcelles au nord de l'hôtel-de-ville seront développées après la démolition prévue du bâtiment de la poste. Grâce à la construction du parking sous-terrain combinée aux bâtiments, les places situées sur la place du marché et au nord de l'hôtel-de-ville seront déplacées et le réaménagement des ces espaces pourra débuter. Le secteur «tête de parc» au sud ainsi que «secteur Coppoz» au nord de la paroisse sont peu dépendants des autres projets.

